

Instruction du 28 octobre 2014 relative à la préparation et coordination des services face au risque EBOLA sur le territoire national

28/10/2014

Cette instruction vient préciser le dispositif national de coordination de lutte contre le virus Ebola. Le Premier ministre a nommé le Directeur de l'Agence nationale de recherche sur le Sida et les hépatites virales, coordonnateur national de la « task-force interministérielle Ebola ». Trois coordonnateurs délégués l'appuient dans sa mission. Il est précisé que la prise en charge des « cas possible » après évaluation de la Cellule interrégionale d'épidémiologie de l'InVS relève de la responsabilité des SAMU. S'agissant de la communication autour des cas possible, l'instruction, prévoit que seuls les cas confirmés feront l'objet d'une communication par la ministre en charge de la santé. Il est rappelé que « le respect du secret médical et de l'anonymat est une règle absolue ».

Consulter ici l'instruction du 28 octobre 2014 relative à la préparation et coordination des services face au risque EBOLA sur le territoire national